

## Comité d'éthique – 25 mars 2019

Etaient présents : Régine Scelles (CLIPSYD), Isabelle Olry-Louis (LAPPS), lauré Léger Chorki (CHART), Corinne Mazé (LAPPS), Mathilde le Covec (LECD), Gilles Séraphin (CREF), Nathalie Rigal (CLIPSYD), Julie Nordin (DRED)

### 1. Procédure avis comité d'éthique

#### a. Problème sur un dossier

Le dossier qui a posé problème est exposé, discuté et il est entendu qu'il peut servir de bases pour préciser et modifier le fonctionnement du CER.

Suite à cette discussion, il est décidé que Gilles Séraphin rencontrera la doctorante avec la directrice de thèse pour discuter avec elles confraternellement sur un plan personnel.

Régine appellera le directeur du laboratoire pour discuter avec lui de cette situation sur le plan institutionnel et dans le cadre strict du CER

#### b. Choix des experts :

- 2 experts et le coordinateur du dossier, parmi ces deux experts obligatoirement l'un est hors discipline et l'un est hors Nanterre.
- Il sera demandé à celui qui dépose le dossier de proposer 3 ou 4 experts extérieurs. Ce qui n'interdit pas au coordinateur d'en choisir un autre.
- Il sera demandé à celui qui dépose le dossier de dire clairement dans quelle sous discipline la recherche se situe afin que les experts soient choisis dans les meilleures conditions possibles.
- S'assurer de l'absence de conflits d'intérêt sur les experts

#### c. Afflux de dossier

Prévoir un roulement entre les experts en interne, en fait on aura la liste et on prendra au fur et à mesure le coordinateur sans avoir à envoyer un mail pour faire appel à bonne volonté.

#### d. Fonctionnement du CER au quotidien

- Lorsque les experts rendent un avis négatif, prévoir une réunion avec l'ensemble des membres du comité d'éthique pour prendre une décision collégiale. Dans le cas où l'avis serait défavorable, il faut rédiger un petit texte court qui explique la décision. C'est le coordinateur qui la rédige, elle est signée par Gilles et Régine au nom du CER
- Pour le bon fonctionnement du CER on ne peut pas avoir plus de 2 allers et retours entre le coordinateur et le demandeur.
- Préciser au demandeur qu'il peut solliciter un autre CER
- Préciser les délais de réponse (aujourd'hui environ 3 mois)
- Rédiger des lettres d'avis motivés en cas de refus
- Créer une adresse mail générique
- 

#### e. CER sur le plan institutionnel

Il faut poser la question des moyens attribués au comité d'éthique. Il a été décidé qu'officiellement cette demande serait faite à l'UFR.

La personne qui va être recrutée pour la plateforme aura aussi pour mission de gérer la logistique du CER

Régine Scelles, Gilles Sépharin et Julie Nordin conviennent de se retrouver pour modifier le règlement intérieur sur la partie procédure en fonction des décisions prises lors de cette réunion

## **2 – Journée du 19 avril**

### **Programme :**

**9h-10h : AG de la Fédération**

**10h-13h : Ethique et recherche**

- Présentation de la mission de « chargé éthique de la recherche » (Cyrille Bouvet)
- Présentation du comité d'éthique de l'UFR SPSE
- Diversité des méthodes : questions éthiques autour de 2 types de projets de recherche : sur un public vulnérable et sur un public classique. Ces projets seront identifiés lors du cours doctoral sur l'éthique et discutés avec des collègues, doctorants de chacun des laboratoires et avec le public.

**14h- 14h30 : Retour de l'enquête sur les données de la recherche**

**14h30 -16h30 : Laboratoires de l'EPN-R :**

Chaque laboratoire présente ce qu'il avait préparé pour l'HCERES mais concernant uniquement les activités (pas le bilan quantitatif) en insistant sur le projet/perspective et sur ce qui pourrait faire lien avec d'autres laboratoires